

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 21 Mai

## EN ALLEMAGNE

Les journaux d'outre-Rhin ont annoncé que l'empereur Guillaume avait formé le projet de se rendre prochainement à Metz et de visiter une partie de la Lorraine. Nous ignorons si cette nouvelle est exacte. Ce qui est certain, c'est qu'elle a déjà été répandue plusieurs fois dans le public, et cependant le souverain allemand n'a pas encore franchi le Rhin. Ce n'est pas, toutefois, qu'il n'ait le désir de visiter les provinces annexées ; son humeur voyageuse y trouverait satisfaction. Mais il se demande peut-être avec inquiétude si la réception qui lui serait faite aurait tout l'enthousiasme désirable, et si les populations que son grand-père a arrachées malgré elles à la mère-patrie, ne lui feraient pas comprendre qu'elles sont restées françaises de cœur.

Et puis, la situation en Allemagne est loin d'être aussi bonne que l'affirment les journaux officieux de Berlin. Les passions politiques sont vivement surexcitées et les socialistes encouragés par les succès qu'ils ont remportés aux dernières élections, se livrent à une propagande de plus en plus active.

C'est en vain que Guillaume II s'était imaginé qu'il arrêterait ou du moins qu'il paralyserait ce mouvement en réunissant à Berlin une conférence destinée à rechercher la solution de la question ouvrière, les socialistes allemands n'ont pas été dupes de la comédie, ils ont bien compris que cette conférence n'avait d'autre but que de les endormir en leur faisant concevoir des espérances illusives. Aussi n'ont-ils pas désarmé.

Les manifestations ouvrières qui ont eu lieu naguère à Berlin, ont surabondamment prouvé que l'Allemagne traverse une crise dont il serait difficile de prévoir le dénouement. L'esprit d'émancipation a fait dans les masses populaires des progrès tels que

l'empereur a été sifflé. Pour qui connaît l'attitude d'humble soumission que le peuple allemand avait toujours gardée jusqu'alors, vis-à-vis de ses souverains, cet acte est un indice significatif. Il est manifeste que les idées démocratiques gagnent de proche en proche dans les masses profondes de la nation qui commence à trouver pesant le joug du despotisme sous laquelle on la tient courbée.

Le retrait par l'empereur de la réforme scolaire, a soulevé aussi dans certains partis d'amères récriminations. Le parti catholique surtout, accueille mal cette évolution ou plutôt cette volte-face de Guillaume qui se contredisait avec une désinvolture si singulière.

Aujourd'hui le mécontentement est devenu presque général, non seulement en Prusse, mais aussi dans les autres Etats de l'empire, surtout en Bavière et dans le Wurtemberg. Il est possible que Guillaume II ne se rende pas compte de l'impression fâcheuse que sa conduite a produite dans cette circonstance ou qu'il se soucie peu de ce qu'en peuvent penser ses sujets, toujours est-il que l'humeur militante des provinces de l'empire où la majorité de la population est catholique, s'est développée et a pris un caractère plus agressif.

Tous ces faits et la crise ministérielle qui a éclaté dernièrement, démontrent clairement que la situation en Allemagne n'est pas aussi bonne que le prétendent les officieux. Aussi est-on en droit de douter que l'empereur choisisse précisément ce moment pour visiter la Lorraine.

Si ceux qui conseillent ce voyage s'imaginent qu'il servira de dérivatif aux passions politiques surexcitées par les actes du gouvernement, ils se trompent. Les partis ne se laissent pas aussi facilement distraire du but qu'ils poursuivent. La présence de Guillaume II à Metz n'empêchera pas les catholiques bavares et wurtembergeois de manifester le regret que cause le retrait du projet de réforme scolaire, pas plus qu'elle n'em-

pêchera les socialistes de continuer leur propagande.

Ce voyage, est-il besoin de le dire ? n'améliorerait en rien la situation. Si l'Allemagne est inquiète, si elle se trouve dans la gêne, si la misère tend à devenir générale, cela vient de ce que le gouvernement s'entête à maintenir le système de la paix armée qui ruine les peuples et les pousse à la banqueroute.

Quels fruits les Allemands ont-ils retirés de la guerre de 1870-71 ? Aucun.

Nos milliards les ont-ils enrichis ?

Non.

Ils sont plus pauvres aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Voilà quels sont les jolis résultats de l'application du fameux système de « la paix armée. »

J. QUERCYTAÏN.

## A LA CHAMBRE

### Commission du budget

MM. Loubet et Rouvier ont été entendus par la commission du budget sur le point de savoir si des augmentations de crédits n'étaient pas à prévoir pour 1893. M. Casimir Périer, président, a rappelé qu'il avait donné communication au Gouvernement d'une liste de crédit dressée par la commission et indiquant les prévisions qui paraissent insuffisantes ; en outre, depuis lors, le ministère de la marine a déposé un projet de budget nouveau. La commission, ajoute M. Périer, désirerait connaître les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à ces dépenses nouvelles. M. Brisson a dit que les députés ne connaissent encore qu'indirectement les demandes de la marine.

M. Loubet a ajouté que le budget de 1893 devait subir, en effet, une augmentation qu'il était difficile de prévoir.

En ce qui concerne le ministère de l'intérieur, il s'agit du rapport relatif au renforcement de la police parisienne, la dépense sera de 2,500,000 fr. pour l'année totale ; au chapitre 63 pour l'entretien des détenus, il y a eu toutes les années dernières des insuffisances sur les crédits de prévision pour 1891, il y a eu environ 800,000 fr. de crédits supplémentaires, en 1892 il y aura environ 500,000 fr.

Pour éviter ces mécomptes, en 1893 il y aura lieu d'accroître le chiffre de 300,000 fr. au chapitre 57 (frais de rapatriement, il faut un supplément de crédit de 50,000 fr.), le crédit de 50,000 fr. inscrit au projet étant insuffisant ; au chapitre 32 (subventions aux asiles de Vincennes et du Vésinet) le gouvernement demande une augmentation de 60,000 fr., cela fait pour l'intérieur un total de 3 millions 18,000 fr.

Pour l'instruction publique, le gouvernement n'est pas en situation de donner des chiffres exacts, M. Bourgeois ne rentrant que demain.

Le total de ce ministère est de 1,860,000 fr. environ.

A l'agriculture, 250,000 fr. environ ; aux affaires étrangères, 50,000 fr. environ ; à la justice, 65,000 fr. Au commerce, les crédits ouverts pour les primes à la filature sont insuffisants ; il est de 500,000 fr. ; il faudrait y ajouter 2 millions.

Après rectifications faites, et après un échange d'observations, les dépenses sont ramenées à 408,000 fr. pour l'agriculture ; à 1,886,200 fr. pour l'instruction publique et à 100,000 fr. pour les travaux publics. M. Rouvier déclare qu'il n'est pas encore en mesure de se prononcer sur le chiffre probable des garanties d'intérêts.

M. Félix Faure dit que, dès à présent, on est, pour la garantie de 1893, d'après les chiffres des compagnies, en déficit de 7 millions. M. Loubet rappelle qu'au Sénat, avant d'être président du conseil, il avait déjà signalé les charges qu'allait entraîner, pour la garantie, la liquidation du passé. Mais les comptes des compagnies ne sont pas encore réglés à l'heure actuelle ; on ne peut donc encore fixer les chiffres ; de plus, on ne pourra pas assurer ces comptes en un seul exercice. M. Félix Faure dit qu'indépendamment de cet exercice, il y aura sur 1892 une insuffisance de 21 millions et sur 1893 de 7 millions.

En outre, du moment qu'on va améliorer les retraites des employés, il faut s'attendre à une répercussion sur les dépenses de la garantie. M. Rouvier explique que pour la marine on demande 39 millions de plus sur 1892 et 22 millions 1/2 sur 1893 ; sur 1893 il sera fait face aux 22 millions 1/2 à l'aide du crédit d'amortissement d'égalité valeur ; pour les 8 millions de dépenses autres que la marine et qui viennent d'être énumérées, on y fera face sur le crédit prévu au budget de 1893 pour les subventions scolaires ; ces subventions, en effet, ne seront pas pour la plupart exigibles immédiatement et le paiement pourra en être reporté sur 1894.

M. Poincaré dit que la commission a voulu connaître les prévisions exactes et qu'on ne peut

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 31

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

#### La butte de Montmartre

#### LES COMMÈRES DE PARIS

— Avant de se coucher, le gentilhomme et son écuyer allèrent prendre le frais dans le jardin, et voici à peu près leur entretien le long d'une charmille derrière laquelle mon cousin les écoutait.

— Ah ! que j'aurais donc voulu y être aussi ! s'écria la Jocette.

— Ventre-saint-gris ! dit le gentilhomme.

— C'était le Béarnais, firent plusieurs voix.

— Hé ! oui, c'était lui. Ne l'avez-vous pas deviné ?

— Moi, je m'en doutais, fit la Bidaude.

— J'en suis certaine, moi, répondit la Jocette.

— Ventre-saint-gris ! s'écria donc le roi en se frottant les mains, que j'ai bien fait de venir... La petite brunette allait tout de bon prendre le voile demain.

— Sire ! répondit l'écuyer, je vous en avait prévenu.

— Mais comment le savais-tu, petiot !

— Par une lettre que m'avait apportée Gros-Michel. Je l'avais envoyée à Beaumont, après la levée du siège de Rouen.

— Ah ! nous étions en correspondance, ami Marcel.

— Sire ! je... je... ne puis oublier ma gentille compagne du château d'Usson, que je revis l'an dernier au château de la Bourdaisière, pendant que vous bloquiez Paris.

— Il le faut pourtant, mon petit Marcel.

— Votre Majesté n'a donc pu obtenir qu'on renoncât à lui faire prendre le voile !

— Si fait, mais...

— Mais ? Achevez, Sire !

— Ah ça ! tu songerais donc sérieusement à l'épouser ?

— Je n'avais que cinq ans, à Usson, mais je m'en souviens comme si c'était hier. Je vous marierai, avez-vous dit.

— Je vous ai promis cela ?

— Formellement.

— Diable ! diable !... Mais c'est impossible.

— Sire ! que dites-vous !

— Songer-donc que tu es calviniste.

— C'est vrai, mais puisque vous êtes roi de France vous pouvez tout.

— Hé ! hé ! pas aussi facilement que tu crois. Tant que je n'irai pas à la messe, je ne serai roi que de nom, je le sens bien.

— Toute religion est bonne, du moment qu'il s'agit du salut de la France et du monde, vous ne devez point hésiter, Sire !

— Je reconnais là l'élève du sage Mon-

tagne.

— Pauvre maître ! il vient de mourir... Vous pouvez donc, Sire, lever l'obstacle.

— Mais... mais... il y en a un autre, dit le roi en se grattant l'oreille.

— Un autre !

— Comment te dire cela, mon pauvre petit Marcel !

— Parlez, Sire !

— C'est que... c'est que... tu me vois amoureux fou.

— Amoureux !... de qui ?

— Hé ! de la petite Marie.

— Impossible ! vous venez de la revoir pour la première fois.

— Ventre-saint-gris ! ce n'est pas une raison.

— Hélas ! fit avec un soupir amer le jeune écuyer, cela ne doit me surprendre. Le cœur de mon roi est si inflammable.

— Ce n'est pas de ma faute, jarnigoi !

— Et vous voudriez l'épouser.

— Pourquoi pas ?

— Mais la reine Marguerite ?

— Je divorcerai.

— Vous avez déjà promis le mariage à madame Gabrielle.

Le roi garda le silence.

— Ah ! Sire, reprit l'écuyer avec un douloureux reproche, oubliez-vous votre promesse, et oseriez-vous faire votre favorite de celle qui m'est plus chère que la vie !... J'en mourrais... Marie, d'ailleurs n'y consentira jamais. Je la guettais devant le préau tout à l'heure ; je lui ai parlé avant que vous ne l'ayez vue.

— Mais je l'épouserai, je viens de la demander en mariage, et j'ai promis au cardinal et à la maréchale de me faire instruire sans tarder de la doctrine catholique.

Le malheureux écuyer se mit alors à pleurer, et se jetant aux pieds du roi, il le supplia de ne point faire le malheur de sa vie.

— Mon cousin entendit bientôt des sanglots, comme si deux hommes à la fois exhalaient leur douleur, et il y en avait quelques-uns de si forts que les oiseaux, réveillés en sursaut de leur nid se mirent à s'envoler.

— Pauvre jeune homme ! dirent les commères en s'essuyant les yeux.

— Mais c'était le roi lui-même qui sanglotait avec tant de bruit, fit observer la lieuse de livres.

— Vrai !

— Il releva son écuyer, l'embrassa, et lui dit en pleurant à chaudes larmes :

— Marcel... mon petit Marcel ! tu m'as fendu le cœur... J'y renonce... tâche d'être heureux !

— Ah ! le bon, l'excellent roi ! s'écria la Jocette.

— C'est bien le Béarnais, ajouta toujours la Bidaude.

— Bref, fit la dame Rigot, on fit la paix.

— Marcel, dit alors le roi, il faut te faire catholique, comme je le ferai moi-même.

— Hélas, me rappelant les leçons de philosophie de mon digne maître Montaigne, je n'y aurais aucune répugnance, mais ma mère.

— Ta mère ne le saura point.

— Entourée de soins dans le manoir du sire de



que remercier le gouvernement de les avoir apportées, mais la commission avait le droit d'espérer que tout ou partie des majorations seraient compensées par les économies. M. Poincaré exprime l'espoir que les rapporteurs pourront, d'accord avec le gouvernement, trouver des réductions dans les dépenses. M. Peytral rappelle que la commission de la Banque de France a refusé de demander à la Banque une avance de 30 millions pour l'approvisionnement des places fortes, M. Peytral demande si le gouvernement a renoncé à cette dépense.

M. Loubet déclare que la question ne peut être résolue qu'après la discussion du renouvellement de la Banque de France.

M. Peytral demande si le gouvernement insistera pour obtenir l'emprunt de la Banque.

M. Loubet répond négativement.

M. Peytral demande alors si le gouvernement demandera les 40 millions autrement.

M. Loubet répond qu'un projet sera déposé, mais qu'il n'est pas sûr que la dépense atteigne 40 millions.

M. Peytral demande comment, pour 1892, le gouvernement compte faire face à la dépense résultant de l'évaluation des crédits de la marine.

M. Rouvier répond qu'il pense que les excédents de 1892 suffiront largement pour pourvoir à ces crédits.

M. Burdeau dit que parmi les recettes il serait bon d'avoir des explications sur les douanes qui donnent quelques inquiétudes, et sur les allumettes. L'opération faite sur les allumettes a été bonne, mais les prévisions de l'administration n'en semblent pas moins très optimistes.

M. Leydet croit qu'il faudrait vendre les allumettes moins cher ; le gros prix favorise la fraude qui est considérable. Il faudrait également autoriser la vente par les colporteurs.

M. Rouvier dit que son attention est, en effet, éveillée sur les points indiqués par MM. Burdeau et Leydet.

Les ministres se sont ensuite retirés.

## INFORMATIONS

### La fête de l'Opéra

La fête de l'Opéra, au profit des ambulances urbaines et des victimes de la famine en Russie, a été très brillante.

M. Carnot a été reçu par M. de Morenheim. La plupart des ministres et de nombreuses notabilités de tout genre y assistaient.

La recette dépasse cent mille francs.

### Au Dahomey

Le XIX<sup>e</sup> Siècle publie une lettre de M. l'amiral de Cuverville, déclarant que si ses recommandations avaient été suivies, la situation du Dahomey serait toute différente.

L'amiral Cuverville demande la publication intégrale de sa correspondance.

### Procès Ravachol

D'après le Figaro, Ravachol et ses complices comparaitraient devant les assises de la Loire dans la première quinzaine de juin.

### Les élections municipales

Le résultat complet des élections municipales dans les 36,143 communes de France est aujourd'hui connu ; il y a 23,524 conseils qui ont une majorité républicaine et 12,409 ayant une majorité conservatrice. D'après les documents officiels, les républicains ont gagné la majorité dans 2,892 communes sur les élections précédentes.

Clignancourt, mon second père, elle a de plus en plus des moments lucides. Fille du pasteur de Pailhat, elle me maudirait si j'embrassais le culte de ceux qui ont assassiné mon grand-père. Sire ! bientôt vous serez roi à Paris...

— Espérons-le !

— Vous applanirez l'obstacle.

— Las ! j'essayerai... Mais d'ici là ! Marie fera profession, je le crains, du moment que ses parents sauront que pour moi je renonce à la main de la jeune fille.

— Si, roi catholique, vous obtenez la rupture de votre mariage avec la reine Marguerite, vous pourrez bien aussi faire délier Marie de ses vœux.

— Ventre-saint-gris ! c'est vrai.

— Et vous êtes bien décidé à ce divorce ! Sire !

— Dès que je le pourrai, je l'accomplirai. Non seulement il me faut songer à un héritier de la couronne, mais, en outre, la conduite de ma femme...

— Elle est pourtant captive à Usson.

— Elle serait dans une caverne qu'elle y trouverait encore moyen de faire parler d'elle... La preuve...

— Ce pauvre capitaine Gargantua est pourtant là...

— Cербère lui-même n'y ferait rien avec ses triples aboiements... Et je puis te le dire maintenant, Marcel ; lorsqu'il y a quatre ans, je te fis quérir à Usson, toi, ta mère et ton fidèle ami Michel, par le sire de Clignancourt qui te conduisit en son manoir, où tu reçus les leçons de maître Montaigne, Marguerite avait déjà jeté les yeux

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Conseil municipal de Cahors

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira, à l'Hôtel de Ville, le Lundi 23 mai, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Nomination des commissions.

Hospice : Commission administrative, nomination de 2 délégués. Bureau de bienfaisance : Commission administrative, nomination de 2 délégués.

### Election des maires et adjoints dans le département (Suite)

Beauregard. — Maire, Peyre Alexandre ; adjoint, Coudere Jean-Joseph ; républicains.

Milhac. — Maire, Montel Jean ; adjoint, Courbès Jean ; républicains.

Nozac. — Maire, Soulacroup Antoine ; adjoint, Jauvion Jean ; républicains.

Le Roc. — Maire, Pebeyre Ferdinand ; adjoint, Lajurgie Baptiste ; républicains.

Frayssinet-le-Gourdonnais. — Maire, Lasserre Paul ; adjoint, Campagne J.-B. ; républicains.

Lamothe-Cassel. — Maire, Meulet Jean ; adjoint, Dujol Etienne ; républicains.

Montamel. — Maire, Praddaude Antoine ; adjoint, Badourès Jean-Louis ; réactionnaires.

Peyrilles. — Maire, Rodes Etienne ; adjoint, Laborie Léon ; républicains.

Saint-Chamarand. — Maire, Dalet Antoine ; adjoint, Lacan Pierre ; réactionnaires.

Saint-Germain. — Maire, Cocula Jean-Alfred ; adjoint, Coulon Marc ; républicains.

Soucirac. — Maire, De Fontenilles Jean ; adjoint, Penchenat Jean ; réactionnaires.

Ussel. — Maire, Balagayrie Louis ; adjoint, Barry Crépin ; républicains.

Uzech. — Maire, Gibert Michel ; adjoint, Dulac Jacques ; républicains.

Dégagnac. — Maire, Pécout Augustin ; adjoint, Fabres ; républicains.

Laverantière. — Maire, Galan Pierre ; adjoint, Hébrard Louis ; républicains.

Léobard. — Maire, Bladier Albert ; adjoint, Laval Jean ; réactionnaires.

Rampoux. — Maire, Maury Antoine ; adjoint, Périé Jean ; républicains.

Thédirac. — Maire, Lafon Jean-Antoine ; adjoint, Gondal Jean ; réactionnaires.

Gignac. — Maire, Delpy Marcel ; adjoint, Delpy Henri ; républicains.

Lacave. — Maire, Calvet Pierre-François ; adjoint, Gardet Marcelin ; réactionnaires.

Lachapelle-Auzac. — Maire, Baspeyras Louis ; adjoint, Sireyrol Baptiste ; républicains.

Lanzac. — Maire, Nuville Pierre-Léon ; adjoint, Faure Antoine ; républicains.

Meyronne. — Maire, Arlet Jean-Pierre ; adjoint, Maury Jean-Baptiste ; réactionnaires.

Pinsac. — Maire, Bardes Pierre, adjoint, Géraud Henri ; réactionnaires.

Saint-Sozy. — Maire, Lestrade Faustin ; adjoint, Fayette Jean-Baptiste ; réactionnaires.

Bétaille. — Maire, Mazeyrac Félix ; adjoint, Saint-Sauve Pierre ; républicains.

Carennac. — Maire, Layrac Pierre-Hydra ; adjoint, Faure Urbain ; réactionnaires.

Cavagnac. — Maire, Louradour Louis ; adjoint, Guary François ; républicains.

Condat. — Maire, Tournier Antoine ; adjoint, Lafon Antoine ; républicains.

Saint-Michel-de-Bannières. — Maire, Lines André ; adjoint, Mondet Isidore ; républicains.

Rouffillac. — Maire, Auzié Jean ; adjoint, Ayzac.

St-Cirq-Madelon. — Maire, Maleville Louis ; adjoint, Lagarde ; républicains.

St-Projet. — Maire, Fontanille René ; adjoint, Farganel ; républicains.

Souillaguet. — Maire, Villard François ; adjoint, Danglars ; républicains.

Le Vigan. — Maire, de Gozon ; adjoint, Joffreau ; opposants.

Alvignac. — Maire, Branche ; adjoint, Graves ; opposants.

Bastit. — Maire, Hérel ; adjoint, Delsahut Paul ; opposants.

Carluet. — Maire, Bourdarie ; adjoint, Vitrac ; opposants.

Couzou. — Maire, Fabre Calixte ; adjoint, Bazalgues Pierre ; républicains.

Lavergne. — Maire, Terrou Pierre ; adjoint, Thomas Prosper ; républicains.

Miers. — Maire, Lalé Antoine ; adjoint, Blanc ; républicains.

Padirac. — Maire, Callé François ; adjoint, Claret ; républicains.

Rocamadour. — Maire, de Montmaur ; adjoint, Calvel, Léon ; opposants.

Floirac. — Maire, Linars J.-B. ; adjoint, Salamagne Célestin ; républicains.

Montvalent. — Maire, Vitrat Simon ; adjoint, Bouissy Jean ; républicains.

St-Denis-Martel. — Maire, Nayrac Pierre ; adjoint, Fouché Jacques ; républicains.

Sarrazac. — Maire, Dupuy Louis ; adjoint, Querey Henri ; républicains.

Calès. — Maire, Hébrard Jean ; adjoint, Lamothe ; républicains.

Fajolles. — Maire, Arteil Jean ; adjoint, Giquet Guillaume ; républicains.

Lamothe-Fénelon. — Maire, Laval Etienne ; adjoint, Cavarrot ; opposants.

Loupiac. — Maire, Delpech Jean ; adjoint, Coussil Arnaud ; républicains.

Masclat. — Maire, Pebeyre Célestin ; adjoint, Pezet François ; républicains.

Reillaguet. — Maire, Boyé Antoine ; adjoint, Tocaent Edouard ; douteux.

Payrignac. — Maire, Malbec Alexandre ; adjoint, Lespinasse ; républicains.

Cavagnac. — Maire, Louradour Louis ; adjoint, Guary François ; républicains.

Condat. — Maire, Tournier Antoine ; adjoint, Lafon Antoine ; républicains.

Saint-Michel-de-Bannières. — Maire, Lines André ; adjoint, Mondet Isidore ; républicains.

Rouffillac. — Maire, Auzié Jean ; adjoint, Ayzac.

St-Cirq-Madelon. — Maire, Maleville Louis ; adjoint, Lagarde ; républicains.

St-Projet. — Maire, Fontanille René ; adjoint, Farganel ; républicains.

Souillaguet. — Maire, Villard François ; adjoint, Danglars ; républicains.

Le Vigan. — Maire, de Gozon ; adjoint, Joffreau ; opposants.

Alvignac. — Maire, Branche ; adjoint, Graves ; opposants.

Bastit. — Maire, Hérel ; adjoint, Delsahut Paul ; opposants.

Carluet. — Maire, Bourdarie ; adjoint, Vitrac ; opposants.

Couzou. — Maire, Fabre Calixte ; adjoint, Bazalgues Pierre ; républicains.

Lavergne. — Maire, Terrou Pierre ; adjoint, Thomas Prosper ; républicains.

Miers. — Maire, Lalé Antoine ; adjoint, Blanc ; républicains.

Padirac. — Maire, Callé François ; adjoint, Claret ; républicains.

Rocamadour. — Maire, de Montmaur ; adjoint, Calvel, Léon ; opposants.

Floirac. — Maire, Linars J.-B. ; adjoint, Salamagne Célestin ; républicains.

Montvalent. — Maire, Vitrat Simon ; adjoint, Bouissy Jean ; républicains.

St-Denis-Martel. — Maire, Nayrac Pierre ; adjoint, Fouché Jacques ; républicains.

Sarrazac. — Maire, Dupuy Louis ; adjoint, Querey Henri ; républicains.

Calès. — Maire, Hébrard Jean ; adjoint, Lamothe ; républicains.

Fajolles. — Maire, Arteil Jean ; adjoint, Giquet Guillaume ; républicains.

Lamothe-Fénelon. — Maire, Laval Etienne ; adjoint, Cavarrot ; opposants.

Loupiac. — Maire, Delpech Jean ; adjoint, Coussil Arnaud ; républicains.

Masclat. — Maire, Pebeyre Célestin ; adjoint, Pezet François ; républicains.

Reillaguet. — Maire, Boyé Antoine ; adjoint, Tocaent Edouard ; douteux.

Payrignac. — Maire, Malbec Alexandre ; adjoint, Lespinasse ; républicains.

Ponts et chaussées

M. Jullidière, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe, à la Réunion, est attaché, à la résidence d'Agen, au service de la navigation du Lot, arrondissement du Sud-Ouest, et aux études et travaux du bassin du Lot.

### Manufactures de l'Etat

M. Philippot, vérificateur de 2<sup>e</sup> classe de culture à Cahors, est nommé vérificateur de 2<sup>e</sup> classe (faisant fonction de contrôleur) à la division de Riom.

### Belles actions

Le Préfet du Lot accorde un témoignage public de satisfaction et une gratification de 35 francs au sieur Pons (Louis), de Donelle, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve en arrêtant un cheval emporté.

belle Gabrielle, comme vous le savez, ne songe plus qu'à celle-ci.

— Cependant il a fait Marie abbesse de Montmartre.

— Sur les instances de M. Pierre Forget, seigneur de Fresne, beau-frère par sa femme de la jeune Bénédicte.

— L'abbesse a-t-elle pleuré son amoureux ?

— Elle ne l'a sans doute pas oublié, mais en apparence elle ne songe plus qu'à Dieu.

— Pauvre femme !

En ce moment, un grand mouvement se fit dans la foule, et du chemin qui plongeait dans la plaine par le versant septentrional de la butte, les accents d'un hymne d'Eustache du Carroy, maître de chapelle du roi, montaient jusqu'aux oreilles du peuple, stationnant sur le plateau. Le son des tambours se faisait entendre plus loin.

C'était la procession qui s'annonçait enfin.

### II

#### LA PROCESSION DE SAINT-DENIS

— Voilà les pèlerins de Saint-Jacques avec leurs croix et leurs coules à coquillages, cria le peuple.

— C'étaient, en effet, ces dévot personnages qui ouvraient la marche.

Puis vinrent les pères Récollets ; ensuite, vinrent les curés de Paris, ceux de Saint-Denis, et les députations de tous les ordres religieux de la capitale, conduits par le grand-vicaire de l'évêque revêtu d'une étole et d'une chape rouges.

Ils étaient suivis des chanoines de la Collégiale royale de Saint-Paul, à Saint-Denis de l'Etrée.

### La Bourse du Travail

On nous annonce que la Fédération des Travailleurs de Cahors organise, pour le samedi 4 juin, à l'occasion de l'inauguration de la Bourse du Travail, une fête au profit des ouvriers malheureux.

On parle du concours de l'Orphéon, d'un bal, dans la grande cour de l'Ecole Marlas, et enfin d'un grand banquet auquel seraient invitées les principales autorités civiles et militaires.

### Conseil départemental de l'enseignement primaire

Dans sa séance du 14 mai le conseil a autorisé : L'instituteur-adjoint de Sauzet à accepter les fonctions de secrétaire de la mairie ;

L'adjonction d'un pensionnat à l'école primaire privée à Mntfaucou ;

La transformation en classe enfantine de l'école de filles de Lamativie.

Le conseil émet un avis favorable à la demande adressée au ministre tendant à obtenir un jour de congé pour le mardi gras.

Il fixe à 10 pour les garçons et à 12 pour les filles, le nombre des élèves-maitres et élèves-maitresses à admettre aux écoles normales.

Enfin il a accepté la liste, qui doit être soumise au ministre, des instituteurs et institutrices proposés pour des récompenses honorifiques en 1892.

### Concours des bourses d'enseignement primaire supérieur

#### Aspirantes

21 jeunes filles se sont présentées ; 12 d'entre elles ont réuni le nombre de points pour l'admissibilité aux épreuves orales.

Enfin onze ont été définitivement reçues, ce sont par ordre alphabétique :

- Mlles Cépède Léontine, de Lentillac ;
- Chazal Maria, de Cressensac ;
- Clary Esther, de St-Céré ;
- Lacan Eugénie, de Gorses ;
- Landes Lucie, d'Issendolus ;
- Martel Rosalie, de Bio ;
- Momméja Rachel, de Frayssinet-le-Gélat
- Pradal Marie, de Strenquels ;
- Rouges Berthe, de Montlauzun ;
- Salgues Marie, de Capdenac ;
- Veyssières Victorine, de Thédirac.

### Vacances scolaires

Le ministre de l'instruction publique vient de fixer au 30 juillet la distribution des prix dans les lycées et collèges de l'Académie de Paris, et au 31 juillet l'ouverture des vacances. La rentrée des classes aura lieu le 3 octobre.

### Vol aux magasins du Printemps à Cahors

Le nommé Boussac, chef de rayon aux magasins du Printemps, a pris la fuite, emportant une somme de 1,600 fr. environ, provenant de la caisse du magasin, dont il avait le contrôle.

Après s'être assuré du vol, M. Course a prévenu aussitôt le parquet qui a envoyé des dépêches et le signalement du voleur dans toutes les directions. Il est à présumer que le coupable n'échappera pas longtemps aux recherches de la justice.

Boussac n'en est pas à son coup d'essai, il a déjà subi une condamnation pour abus de confiance.

Enfin, toute la communauté de l'abbaye de Saint-Denis douze religieux, revêtus de tuniques, portaient le chef de leur glorieux patron.

Ce précieux chef est renfermé dans un reliquaire magnifique, qui fait une des plus grandes richesses du couvent de Saint-Denis.

L'image du saint martyr est de pur or. Sa mitre est toute couverte de pierreries et de perles, aussi bien que les pendants. Ses deux anges qui soutiennent le chef sont de vermeil doré ; le troisième, qui est sur le devant est aussi de vermeil.

Le reliquaire qu'il tient en sa main est d'or et enrichi de pierres précieuses et de perles sans nombre. Dans ce petit reliquaire se trouve un ossement de l'épaulé de Saint-Denis.

Ce fut l'abbé Mathieu de Vendôme qui fit jadis enchaîner ainsi le chef de l'apôtre des Gaules. La translation en fut opérée par le cardinal Simon, depuis pape sous le nom de Martin IV, en présence du roi Philippe le Hardi et tous les seigneurs de sa cour.

La compagnie des chevaliers de l'arquebuse, établie à Saint-Denis, en habits uniformes, marchait sur deux lignes, aux côtés de la relique vénérée ; elle était sous les armes, enseigne déployée et tambour battant.

(A suivre.)

### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 22 MAI 1892

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénelon)

Le Troubadour (pas redoublé) Sellenick

Le Domino noir (ouverture) Auber

Gavotte Stéphanis Czibulka

Zaire de Nella (solo de piston) Rossini

La Czarine (mazurka) Ganne



**Enregistrement**

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Salesses, sous-inspecteur de l'enregistrement, au poste d'inspecteur à Aurillac. Tous nos compliments.

**Un courageux sauveteur**

Ces jours derniers, le fils de l'éclusier de Labéraudie, âgé de 10 ans, ayant pris le bateau de son père, naviguait sur le Lot, lorsque entraîné par l'aviron, à un endroit très profond, il tomba dans la rivière où il se serait sûrement noyé sans l'intervention courageuse du sieur Calvet, éclusier au pont Valentré qui, faisant son service dans ces parages, entendit des cris : au secours ! Il courut sur les lieux et n'écouant que son courage, sans tenir compte de ses 59 ans, il se jeta résolument tout habillé dans la rivière, d'où il fut assez heureux de retirer, au péril de sa vie, l'enfant à moitié asphyxié, au moment où le courant l'entraînait dans le pertuis du barrage.

L'acte du sieur Calvet, qui n'en est pas à son coup d'essai, mérite les plus grands éloges, et certainement l'administration si paternelle de M. Arnaud récompensera comme il le mérite ce courageux citoyen.

**Archéologie**

On vient de découvrir, dans le jardin des sœurs de la Miséricorde, dites du Refuge, où l'on jette les fondements d'une nouvelle construction, les ruines d'une grande maison gallo-romaine, détruite par le feu à l'époque du sac de Cahors par les soldats de Théodebert, au VI<sup>e</sup> siècle. Trois salles étaient pavées en mosaïque. Les murs portaient des traces de peintures à fresque. Des débris de marbre, de bronze et de poteries ont été recueillis, ainsi que des pièces de monnaie à l'effigie des empereurs romains.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

Présidence de M. Laboulbène, conseiller à la Cour d'appel d'Agen

Audience du 17 mai

**Affaire Dols et Boutonnet. — Vols qualifiés**

1<sup>o</sup> Dols Firmin, 21 ans, cultivateur, né le 22 mai 1870, à Boissières, arrondissement de Cahors (Lot).

2<sup>o</sup> Boutonnet Antoine-Auguste, 19 ans, forgeron, né le 28 juin 1872, à Panat, commune de Clairvaux, arrondissement de Rodez (Aveyron).

**Acte d'accusation**

Les époux Lacombrade, habitent, avec leur jeune enfant, âgé de 11 ans, une maison isolée, située au hameau de Laborie, commune de Cuzac.

Le 3 avril 1892, entre 7 h. 1/2 et 8 heures du soir, ils étaient dans l'étable lorsque deux étrangers, les accusés Dols et Boutonnet vinrent leur demander l'hospitalité pour la nuit. Après quelques hésitations, les époux Lacombrade se décidèrent à accéder à leur demande et les reçurent à leur foyer. Vers 9 heures, Lacombrade accompagna les deux accusés à la grange où ils devaient coucher ; mais à peine entrés, Boutonnet se précipita sur lui à coups de bâton, le renversait. Dols le saisissait à la gorge et le maintenait ainsi renversé. Boutonnet courait alors à la cuisine, se jetait sur la femme Lacombrade et la renversait à coups de bâton. Sur la demande et les menaces des deux malfaiteurs, les époux Lacombrade leur remettaient le peu d'argent qu'ils possédaient. La femme ayant réussi à s'échapper pour aller chercher du secours, les deux malfaiteurs prirent la fuite, après une nouvelle lutte avec Lacombrade qui s'efforçait de maintenir Dols ; mais qui, épuisé, demeurait sans force contre ses deux agresseurs.

Arrêtés peu de jours après, Dols et Boutonnet ont fait l'aveu complet de leur crime qu'ils avaient longuement prémédité.

Les deux accusés sont des repris de justice très dangereux, déjà plusieurs fois condamnés, et l'instruction a révélé à leur charge divers vols qualifiés commis en 1891 et 1892.

Le 5 août 1891, Dols pénétrait, à l'aide d'escalade, dans la maison des époux Pezet, à Larnagol et, après avoir fracturé le tiroir d'une armoire, s'emparait d'une somme de 242 fr. 65. Dans la nuit du 13 janvier 1892, abusant de l'hospitalité qui lui avait été accordée par le sieur Vialatte, à Salvagnac-Cajarc, il s'emparait de divers effets d'habillement.

Dans la nuit du 8 février et dans des circonstances identiques, il s'emparait d'une paire de souliers au préjudice du sieur Villiès, à Saint-Bressou, et dans la nuit du 21 au 22 mars, avec les mêmes circonstances, il se rendait coupable du vol d'une montre, au préjudice du sieur Lompuech à Figeac.

L'accusé nie ces divers vols, mais la reconnaissance formelle des témoins ne laisse aucun doute sur sa culpabilité.

Dans la nuit du 26 au 27 mars 1892, le sieur Phalip, domestique à Montbazens, était victime d'un vol de vêtements enfermés dans sa malle ; ses soupçons se portèrent sur l'accusé Boutonnet ; celui-ci protesta de son innocence, mais au moment de son arrestation il a été trouvé nanti

d'une partie des objets soustraits au sieur Phalip, sa culpabilité se trouve ainsi nettement établie. En conséquence,

Les nommés :

1<sup>o</sup> Dols Firmin, 2<sup>o</sup> Boutonnet, Antoine-Auguste, sont accusés d'avoir :

Dols et Boutonnet. — 1<sup>o</sup> Au hameau de Laborie, commune de Cuzac, du 3 au 4 avril 1892, de concert, soustrait frauduleusement une somme de 65 fr. 80 au préjudice des mariés Lacombrade. Et ce : 1<sup>o</sup> la nuit ; 2<sup>o</sup> dans une maison habitée ; 3<sup>o</sup> en réunion de deux personnes ; 4<sup>o</sup> porteurs d'armes apparentes ou cachées ; 5<sup>o</sup> avec violences ayant laissé des traces de blessures ou de contusions.

Dols seul. — 2<sup>o</sup> A Larnagol, le 5 août 1891, soustrait frauduleusement une somme de 242 fr. 65 au préjudice des mariés Pezet. Et ce : 1<sup>o</sup> Dans une maison habitée ; 2<sup>o</sup> à l'aide d'escalade pour pénétrer dans un lieu clos ; 3<sup>o</sup> à l'aide d'effraction intérieure dans un lieu clos.

3<sup>o</sup> A Salvagnac, du 13 au 14 janvier 1892, soustrait frauduleusement une paire de bottes, deux gilets et une blouse, au préjudice du sieur Vialatte. Et ce : La nuit ; 2<sup>o</sup> dans une maison habitée.

4<sup>o</sup> A St-Bressou, du 8 au 9 février 1892, soustrait frauduleusement une montre en argent et une paire de souliers, au préjudice du sieur Villiès. Et ce : 1<sup>o</sup> La nuit ; 2<sup>o</sup> dans une maison habitée.

5<sup>o</sup> A Figeac, du 21 au 22 mars 1892, soustrait frauduleusement une montre en argent, au préjudice du sieur Lompuech. Et ce : 1<sup>o</sup> La nuit ; 2<sup>o</sup> dans une maison habitée.

Boutonnet seul. — 6<sup>o</sup> A Montbazens (Aveyron), le 26 mars 1892, soustrait frauduleusement divers objets d'habillement et une somme de 2 fr. 25 au préjudice de Phalip. Et ce : 1<sup>o</sup> la nuit ; 2<sup>o</sup> dans une maison habitée ou dépendances de maison habitée servant à l'habitation.

Ce qui constitue les crimes prévus et réprimés par les articles 379, 381, 382, 384, 385 et 386 du Code pénal.

**Verdict**

Malgré les brillantes plaidoiries des deux jeunes avocats, MM<sup>es</sup> Lacaze, défenseur de Dols, et Valette, défenseur de Boutonnet, le jury a rapporté le verdict suivant :

Dols, reconnu coupable sur toutes les questions, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Boutonnet, ayant obtenu les circonstances atténuantes, a été condamné à 20 ans de la même peine.

Audience du 20 mai

**Affaire Léonie Bergougnoux. — Infanticide**

Au début de l'audience de ce jour, M. le Président des assises adresse un éloquent adieu à l'avocat général, M. Bussières, qui, comme on le sait, va quitter le parquet de Cahors pour occuper le poste si enviable de substitut du procureur général, à Alger.

M. Laboulbène rend un public hommage au caractère élevé du magistrat, toujours esclave du devoir professionnel, à son talent si distingué, à son argumentation vive et précise, au charme d'une éloquence sobre, élevée, persuasive, si bien servie par une rare érudition. Nous pouvons dire, sans crainte d'être démenti, que le nombreux auditoire s'associe aux nobles paroles de M. le Président.

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation qui renvoie la fille Bergougnoux d'Alvignac, âgée de 18 ans, devant le jury pour crime d'infanticide.

Quatre témoins sont successivement entendus, puis M. le procureur prononce son dernier réquisitoire à Cahors, certainement un des plus beaux qui aient retenti dans cette enceinte.

D'un mot ému, il répond aux éloges, trop flatteurs, dit-il, de M. le Président, et entrant immédiatement dans le cœur de l'affaire, il se fait l'accusateur plus éloquent qu'inexorable de cette malheureuse fille qui donne la vie à son enfant pour la lui ravir aussitôt.

Mais combien, dit le défenseur, prenant à son tour la parole, on sent la pitié percer au travers des foudres du réquisitoire, en faveur de cette pauvre fille de 18 ans à peine, odieusement séduite par un individu que la loi ne peut atteindre et qui se rit peut-être en quelque coin de la salle, des douleurs causées par sa lubricité. C'est lui, le vrai, le seul coupable, s'écrie M<sup>e</sup> Munin-Bourdin, dans un de ces élans de chaude éloquence qui lui sont familiers et qui jettent l'émotion dans l'auditoire — et pouvez-vous condamner la malheureuse et inconsciente complice, lorsque la loi elle-même dérobe l'auteur principal du crime au châtiment ? La voix pénétrante de l'éloquent défenseur se répercute dans tous les cœurs ; l'on sent comme une approbation muette de sa théorie et l'horreur du séducteur fait oublier la mort de l'enfant qui pourrait bien n'avoir, en définitive, d'autre cause que l'impénitence de la mère.

Le jury partage du reste ce sentiment, puisque, après dix minutes à peine de délibération, il rapporte un verdict d'acquiescement.

M<sup>e</sup> Munin-Bourdin, qui ne compte plus ses succès au barreau, et qui, aux félicitations si flatteuses de la cour, a vu se joindre celles d'une grande partie de l'auditoire, a voulu lui aussi rendre hommage aux qualités maîtresses de son honorable contradicteur, et il l'a fait avec le tact exquis qu'on lui connaît.

Cette affaire était la dernière de la session.

Nous avons imparfaitement reproduit le verdict du jury, dans l'affaire du parricide des Garrigues. Il est juste d'y revenir.

Le procureur de la République, dans un brillant réquisitoire, avait réclamé contre l'accusé la peine capitale.

M<sup>e</sup> de Valon, défenseur, s'est efforcé de démontrer que la mort de Fourastié doit être attribuée à un accident et non à une tentative criminelle de la part de son fils, et il le fait victorieusement car, après trois quarts d'heure de délibération, le jury rapporte un verdict négatif en ce qui concerne le crime de parricide et ne retient que les questions de violences et de coups. La cour condamne Elie Fourastié à dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

**FAITS DIVERS**

**Un quadruple duel**

Mercredi a eu lieu un quadruple duel, qui a provoqué, à Paris, tant dans le monde des écrivains que dans le public en général, une grande sensation.

Voici, exactement racontées, les circonstances dans lesquelles a eu lieu cette rencontre peu ordinaire, et qui, d'un coup, rend célèbre le principal combattant qui a successivement tenu tête à quatre adversaires et les a tous blessés la plupart assez grièvement.

M. Roulez, un électricien qui s'occupe principalement de téléphonie, est un ancien chef d'escadrons d'état-major qui s'est distingué dans la guerre de 1870-71 et qui a été nommé officier de la Légion d'honneur, autant pour faits de guerre que pour ses découvertes en téléphonie et en électricité.

C'est un homme d'une physionomie caractéristique, grand, mince, vigoureux, à la démarche militaire, aux moustaches grisonnantes.

Le gouvernement lui a concédé gratuitement, pour ses expériences, des locaux dans les sous-sols de l'Opéra, pour y faire des essais.

M. Roulez, qui habite tout près de l'avenue de Clichy avec sa mère, passe presque toute sa journée à l'Opéra. A chaque représentation, on est sûr de le rencontrer dans la salle ou dans le foyer de la danse.

M. Roulez, qui a déjà eu bon nombre — une douzaine, dit-on — de duels, motivés par les causes les plus diverses, descendait lundi soir à minuit, l'escalier de l'Opéra, et par une porte latérale, se dirigeait sur la cour, lorsqu'il fut apostrophé par trois messieurs, en habit, MM. Blondel, Leclerc et Dumoulin, qu'il ne connaissait pas, au sujet d'une danseuse, Mlle V...

Des mots assez vifs furent échangés et M. Roulez, brandissant sa canne en frappa ses agresseurs.

Un échange de cartes eut lieu immédiatement et termina la scène.

**LA RENCONTRE**

Le lendemain matin, M. Roulez recevait trois paires de témoins de la part de MM. Blondel, Leclerc et Dumoulin.

Lui-même choisit deux de ses amis pour le représenter.

Une rencontre à l'épée fut jugée absolument nécessaire et il fut décidé que le duel aurait lieu mercredi matin, au Bois de Boulogne.

Mercredi, à neuf heures du matin, tout le monde était réuni devant la tribune de Longchamps au Bois de Boulogne, car il avait été décidé — ce qui paraîtra surprenant de la part des témoins — que, sur la demande formelle de M. Roulez, les duels auraient lieu tous les trois l'un immédiatement après l'autre.

M. Blondel s'avance le premier : le sort attribue à M. Roulez le choix des épées.

Au commandement de : « Allez, messieurs ! » les adversaires croisent le fer, et au premier engagement, M. Roulez fond sur M. Blondel, lui porte un coup près de l'aorte et lui perce le sommet du poumon droit à une profondeur d'environ six centimètres.

M. Blondel perd pied. Les témoins se précipitent, le relèvent, un médecin lui donne les premiers soins et il est transporté chez lui, en voiture.

M. Roulez, lui, par une bravade réellement crâne, était venu sans médecin.

L'engagement avait duré une minute à peine ; le temps à M. Leclerc, le second adversaire de se placer devant M. Roulez, et le second duel commençait.

M. Leclerc, s'étant vite rendu compte de la tactique adoptée par M. Roulez, laquelle consistait à fondre sur ses adversaires sans leur laisser le temps de parler, prit le parti de faire traîner le combat en longueur.

Il se contenta de se défendre et rompit à chaque attaque.

Mais M. Roulez, que ce manège agaçait, par une manœuvre très habile, arriva à acculer contre un arbre M. Leclerc, qui, alors, n'eut d'autre ressource que de se ruer dans un mouvement rapide sur M. Roulez.

Mais celui-ci, qui était sur ses gardes, par un coup plus adroit encore, lui fit une blessure pas bien dangereuse, mais extrêmement douloureuse... à l'extrémité du nez.

M. Leclerc était dès lors incapable de continuer ; de l'avis des témoins, le combat prit fin, il avait duré quinze minutes.

M. Leclerc, lui aussi, fut transporté chez lui en voiture.

Restait M. Dumoulin.

M. Roulez, ne se sentant en aucune façon fatigué par son double exploit, attaqua ce nouvel adversaire et lui porta une botte qui lui traversa l'avant-bras, tout le biceps et pénétra dans la poitrine.

Tout paraissait terminé lorsque M. Airoguet,

un des témoins de M. Blondel, pâle et irrité de cette triple victoire de M. Roulez, s'approcha, et lui dit :

— A nous deux, maintenant ! car je suppose que vous n'allez pas vous en tirer comme cela !

— Mais, monsieur, répondit M. Roulez, je n'ai pas eu affaire à vous ! Ces messieurs se sont battus loyalement et correctement avec moi : le combat est terminé... Je ne vous connais pas.

— Ça m'est égal ; si vous ne vous battez pas avec moi, je vais vous souffleter devant tout le monde.

Quelques promeneurs matineux, en effet, s'étaient approchés du terrain du combat.

— C'est bien, dit M. Roulez. Allons-y.

Et bientôt M. Airoguet est récompensé de son intervention par un coup d'épée dans le maxillaire droit.

Cette fois, le combat est bien terminé... faute de combattants.

M. Roulez, dans cette lutte homérique, n'avait reçu qu'une légère blessure à la poitrine ; il est retourné chez lui à pied et a déjeuné de fort bon appétit.

**UNE ANECDOTE**

M. Roulez est du reste un friand de la lame : il a eu douze duels environ depuis dix ans.

Il y a trois ans, il se battait avec M. Devant, le fameux tireur aux pigeons, et le blessait.

Jamais il n'a été atteint sérieusement dans un duel.

Une anecdote, pour terminer, sur le héros du jour :

En 1871, pendant l'invasion, alors qu'il était chef d'escadrons d'état-major, il se trouvait dans le train de Chantilly, en compagnie d'un officier prussien.

Tous deux étaient en civil.

En passant près du fort de la Briche, l'officier prussien, soudain, murmura assez haut en français :

« Nous avons joliment tort, quand même, de laisser ça à ces s... de français. »

Immédiatement M. Roulez se lève, et applique un soufflet à l'officier allemand.

Des témoins sont échangés.

Le lendemain matin un duel au sabre a lieu entre l'officier français et l'officier allemand.

Dès le premier engagement, d'un coup de pointe, M. Roulez ouvrit le ventre de son adversaire qui fut tué raide.

M. Thiers, avisé de ce fait, réprimanda, quelques jours plus tard, M. Roulez, mais l'affaire n'eut pas de suite.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

Les dispositions du marché sont toujours bonnes. Les affaires sont plus actives, mais nos grandes valeurs sont arrivées maintenant à des cours très élevés et il serait prudent de s'employer à les consolider avant de marcher à la conquête de cours plus élevés.

Le 3 0/0 est à 97.95 après avoir fait 98. Le nouveau est à 98.10.

Le Crédit Foncier est à 1211.25. La cote des différentes obligations de cet établissement conserve un caractère de grande fermeté.

La Banque de Paris suivant nos prévisions n'a pas tardé à reprendre à 665. On sait gré au conseil d'avoir évalué le portefeuille à très bas prix. Le Crédit Lyonnais cote 791.25 avec un bon courant d'affaires. La Banque d'Escompte est à 182.50.

Les actions de la Société Générale conservent toujours leur fermeté.

Nouveau progrès cette semaine des actions de la Société des Immeubles de France à 485.

Affaires calmes sur nos grands chemins. Le Lyon est à 1475.

Bonne tenue des obligations des chemins de fer économiques.

Le Suez se réveille à 2785 sur l'annonce du coupon de 106.30.

Les chemins méridionaux sont en nouveau progrès à 630.

Marché très actif sur les fonds étrangers. L'Italien est à 91.07 1/2. La bourse voit que la question d'économies s'impose.

L'Extérieure est à 63 1/2, c'est un beau cours d'autant plus qu'on ne voit pas trop comment on arrivera à équilibrer le budget.

Le Portugais est à 29. On espère que l'entente finira par se faire entre les représentants du gouvernement et les comités de porteurs de titres.

Les fonds ottomans ont eu à subir des réalisations, mais le fonds reste bon. De fait, la situation de la Turquie s'améliore.

En Banque, les valeurs de cuivre ont toujours des fluctuations. La publication des analyses du minerai de la Morena a eu la meilleure influence sur les cours. On cote 121.25.

La part de Soufres Romains a conquis le cours de 200. On cote 205. Ce résultat est dû aux résultats de plus en plus satisfaisants de la mine.

L'obligation Porto-Rico est à 180.

La recette de la dernière semaine accuse une augmentation de 2805 sur la période correspondante de l'année dernière.

Un rapport adressé par M. Olachea, professeur à l'école des mines, sur l'excursion scientifique qu'il vient de faire aux mines d'Electra, confirme ce que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs.

Nous apprenons également que les bois et fers de construction demandés par les ingénieurs sont arrivés à Luicho. On va donc pouvoir procéder, avec toutes les applications pratiques de la science, au traitement direct des Bed-Rocko et des Quartz aurifères.

Les travaux retardés forcément par la saison des pluies, sont repris avec une nouvelle activité.

INSTITUT DES BÉGAÏEMENTS

**Bégaïement**  
ET TOUTS LES AUTRES  
DÉFAUTS DE PRONONCIATION  
le 30 Mai.  
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.



**Bibliographie**

On peut lire dans la 367<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, parue cette semaine, de fort intéressants détails sur les fameuses fêtes célébrées dans l'antiquité sous le nom d'« Eleusines. Outre la lecture de cet article, dont l'auteur est M. J.-A. Hild, nous recommandons celle des biographies d'« Elie », le principal vainqueur de la Bastille, par M. Drapeyron, d'« Elisabeth Woodville », reine d'Angleterre, et de « George Eliot », par Ch.-V. Langlois, d'« Elisabeth de Roumanie » (Carmen Sylva), par M. Gustave Pawlowki.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et C<sup>o</sup>, rue de Rennes, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1637<sup>e</sup> livraison (21 mai 1892). — Voyage en Corée, par M. Charles Varat, explorateur chargé de missions ethnographiques par le ministère de l'instruction publique (1888-1889). — Texte et dessins inédits. — 14 gravures de Riou, J. Lavée, Bazin, Krakow, F. Courboin, de Ruffe et de A. Moreau. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1016<sup>e</sup> livraison (21 mai 1892). — Texte : Le secret de la Grève, par M<sup>me</sup> de Nanteuil. — La photographie en couleurs, par Et. Leroux. — L'héritage de Jean Lupé, par Adrien Bourquien. — Un château européen au Japon, par L. Viator. — Le plan de tapisserie, par M<sup>me</sup> Barbé. — Anaïs Evrand, par Champol. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Barbant, Basson, E. Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**AUX PIANISTES**

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont

écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marche en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets é constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. —

4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

La *Peptane de Chapoteaut* dont un gramme représente vingt grammes de viande de bœuf digérée par la pepsine est exclusivement employée à l'Institut Pasteur et dans tous les Laboratoires de Médecine du Monde; elle ne contient aucune substance étrangère à la viande; c'est elle qui sert à préparer le *Vin de Peptone Chapoteaut* si recherché par les convalescents, les anémiques et les malades minés par la diabète, la phthisie, le cancer, l'albuminurie ou les affections de la vessie. La *Peptone Chapoteaut* dissoute dans le bouillon et même administrée en lavements nourrit à elle seule les malades qui ne peuvent rien supporter.

**SALLES (Aude)**

Trois personnes de ma paroisse, qui ont fait usage des **Pilules Gicquel**, se montrent très satisfaites des effets obtenus contre la migraine et surtout contre des constipations chroniques invétérées, qu'aucun remède n'avait pu soulager. J'en ai moi-même fait usage et je regrette de n'avoir pas connu plus tôt ces excellentes **Pilules Gicquel**.

Abbé SABATIER, curé de Salles d'Aude.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de renvoyer bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

On peut se rappeler que pendant de longues années les Jésuites ont monopolisé le quinquina qu'ils vendaient au poids de l'or : lorsque Pelletier en a retiré la Quinine, c'est avec ce sel que l'on a guéri toutes les fièvres intermittentes et paludéennes. Le public ne connaissant pas l'efficacité de la Quinine s'en tient au vin de quinquina, qui contient à peine de quinine et ignore qu'une capsule de QUININE PELLETIER, contenant dix centigrammes de Quinine, est beaucoup plus active qu'un grand verre de quinquina. Ainsi que l'a dit le professeur Gubler « la Quinine est le tonique par excellence ».

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES.

**LA REVALESCIERE**

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidité, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière de Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué, successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU, place du Palais de Justice, à Cahors.

**VENTE**

SUR

**Saisie immobilière**

EN UN SEUL LOT

DE

**DIVERS IMMEUBLES**

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE SAINT-CAPRAIS, CANTON DE CAZALS, ARRONDISSEMENT DE CAHORS (LOT).

L'adjudication aura lieu le **mercredi vingt-deux Juin mil huit cent quatre-vingt-douze à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à midi précis.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite d'un procès-verbal de saisie-immobilière du ministère de Laborde, huissier à Cazals, en date du dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze enregistré, dénoncé et transcrit avec les exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le premier avril mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 145, numéros 21, 22 et 23.

Et encore en exécution d'un ju-

gement rendu par le tribunal civil de Cahors le dix-huit mai mil huit quatre-vingt-douze, lequel a donné acte à M<sup>e</sup> Sautet, avoué, de la publication du cahier des charges et a fixé la vente.

Et aux requête, poursuite et diligence de monsieur Jean-Baptiste Delbrel, propriétaire, demeurant à Villefranche-de-Belvès ayant constitué M<sup>e</sup> Camille Sautet pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> Firmin Amouroux, soldat en garnison à Montauban, domicilié aux Crozes, commune de St-Caprais.

2<sup>o</sup> Marie Amouroux, sans profession, [épouse de Jean Bazilet et de ce dernier pris pour la validité, cultivateurs, domiciliés ensemble à Martel, commune de Villefranche-de-Belvès; lesdits Firmin et Marie Amouroux, pris en leur qualité d'héritiers de Pierre Amouroux et Jeanne Villefaunes leurs auteurs communs quand vivaient, domiciliés aux Crozes; commune de Saint-Caprais, parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mercredi vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur saisie-immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot des biens immeubles dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

SOMMAIRE DES

**Biens à vendre**

AU LIEU DIT LES CROZES, SECTION A, DE LA COMMUNE DE SAINT-CAPRAIS.

1<sup>o</sup> Maison numéro 922, d'un revenu de dix-huit francs soixante-quinze centimes.

2<sup>o</sup> Jardin numéro 920 P, de deux ares soixante-dix centiares.

3<sup>o</sup> Sol de maison, grange, étable et patus, numéro 921 de huit ares, vingt centiares.

4<sup>o</sup> Terre, numéro 922 P d'un hectare, quatre-vingt-un ares trente-cinq centiares.

5<sup>o</sup> Châtaigneraie, numéro 923 d'un hectare vingt-six ares dix centiares.

6<sup>o</sup> Bois, numéro 924 de trente sept ares quatre-vingt centiares.

7<sup>o</sup> Bois à Vignalas numéro 932 de quatre-vingt-dix-sept ares soixante-dix centiares.

**Mise à Prix**

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci..... **10 fr.**

Le tout en sus des charges.

**Nota.** — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant, Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-douze. Fol<sup>o</sup> c<sup>o</sup>, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

S'adresser pour tous les renseignements à M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué poursuivant, et rédacteur du cahier des charges.

**VENTE de marchandises neuves A SUITE DE FAILLITE**

Il sera procédé le 13 juin 1892, à deux heures du soir, boulevard Labernade, maison DURAND, par le ministère de M<sup>e</sup> CAVARROC, huissier, à la vente aux enchères publique d'un stock considérable de marchandises neuves (articles de mercerie, bonneterie, modé, lingerie, chaussure, etc., etc.)

Cette vente aura lieu par lots, dont la mise à prix moyenne, sera de 500 à 600 francs; ces lots feront l'objet d'une clause de réunion et remis aux enchères en bloc.

Pour tous les renseignements : s'adresser à M<sup>e</sup> CARBONEL, avocat à Figeac, syndic de la faillite BOUTARIC.

**PLUS de MAUX de DENTS**



Vente spéciale : Blanc, coiffeur, Galerie de Valon, à Cahors.

**A LOUER** un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N<sup>o</sup> 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guillore**.

**A LOUER UN APPARTEMENT**

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE Composé de 9 pièces Maison LUTZY, aux Hortes

**VIN de VIAL**

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonic que le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LATOUL.